

DEJEPS

perfectionnement sportif mention « spéléologie »

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 37224)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DEJEPS spéléologie permet de répondre à l'obligation légale de qualification pour animer et encadrer la spéléologie en sécurité. Il vise à former des professionnels capables de concevoir des projets, de coordonner des équipes et d'assurer la sécurité des pratiquants.

Aptitudes à l'emploi - Esprit d'équipe - Rigueur - Autonomie - Adaptabilité - Aisance relationnelle

Compétence - Coordonner la spéléologie en sécurité

- > Organiser et superviser des activités spéléologiques en sécurité
- > Gérer les risques liés aux environnements souterrains
- > Assurer la coordination entre les équipes et les équipements

Compétence - Encadrer la spéléologie en sécurité

- > Guider les pratiquants en conformité avec les normes de sécurité
- > Effectuer des démonstrations techniques et pédagogiques
- > Évaluer les compétences des participants

Compétence - Coordonner la spéléologie en sécurité

- > Planifier des interventions en milieu souterrain
- > Assurer la communication et la gestion des urgences
- > Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité

Compétence - Encadrer la spéléologie en sécurité

- > Former les participants aux techniques de base
- > Surveiller les pratiques en temps réel
- > Rédiger des rapports d'activités et d'incidents

FORMATION

Durée

20 mois

Dates de rentrées

Avril

Lieux de formation possibles

- > CREPS AURA - Vallon Pont d'Arc (07)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Justifier de la réalisation d'une liste de vingt courses en cavités de classe 4, effectuées dans quatre massifs karstiques différents, au cours des six dernières années comportant au moins

- deux cavités de plus de six cents mètres de profondeur, traversées exclues, dont au moins une inscrite sur la liste de référence ;
- deux cavités de plus de trois cent cinquante mètres de profondeur, traversées exclues, dont au moins une inscrite sur la liste de référence ;
- deux cavités aquatiques nécessitant l'utilisation d'un matériel spécifique, d'une durée de deux heures minimum, inscrites sur la liste de référence ;
- deux cavités dont l'exploration nécessite trois kilomètres minimum de parcours en traversées ou six kilomètres minimum de parcours en aller-retour, dont au moins une inscrite sur la liste de référence ;
- douze cavités de plus de cent cinquante mètres de profondeur, traversées admises, dont au moins six inscrites sur la liste de référence.

La liste de référence est établie et mise à jour annuellement par le directeur technique national de la spéléologie ou son représentant.

Justifier de sa capacité à démontrer les gestes techniques nécessaires à la pratique de la spéléologie en sécurité lors d'un test d'exigences préalables consistant en deux démonstrations techniques en falaise ou structure artificielle et un entretien.

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du DEJEPS spéléologie exerce en tant que moniteur de spéléologie, encadrant des pratiquants dans des environnements spécifiques tout en garantissant la sécurité. Il intervient dans l'enseignement et le perfectionnement sportif, peut être salarié dans des structures comme la Fédération française de spéléologie ou indépendant. Il peut également combiner sa qualification

Emplois accessibles

- > Postes : moniteur de spéléologie, agent de développement, animateur en spéléologie, formateur en sécurité spéléologique, guide en environnement spécifique
- > Secteurs : spéléologie, canyoning, escalade, canoë-kayak, activités de moyenne montagne, éducation sportive, animation de structures associatives

Poursuite d'études

- Une fois le diplôme obtenu
- il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 6) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 6 (équivalent BAC+3).

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date.

Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

DEJEPS

perfectionnement sportif mention « spéléologie »

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 37224)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Compétences	Modalités d'évaluations
Coordonner la spéléologie en sécurité	Les modalités d'évaluation sont les suivantes : production d'un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en spéléologie faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien
Encadrer la spéléologie en sécurité	mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'enseignement en spéléologie à partir d'une préparation écrite de séance réalisée en amont et remise aux évaluateurs par le candidat, suivie d'un entretien réalisation d'une exploration d'envergure en équipe faisant l'objet d'un entretien
Coordonner la spéléologie en sécurité	réalisation de deux démonstrations techniques de sécurité visant pour l'une, à porter assistance à un pratiquant en difficulté et pour l'autre, à solutionner un défaut de matériel mise en situation professionnelle de conduite d'un stage de perfectionnement sportif en spéléologie en sécurité à partir d'un document écrit portant sur un cycle de perfectionnement sportif en spéléologie et d'une fiche de séance adaptée à l'évaluation susmentionnée du niveau des pratiquants
Encadrer la spéléologie en sécurité	conduite d'une action de formation auprès des pratiquants encadrés au cours du stage de perfectionnement sportif en spéléologie à partir de leurs problématiques de mode de progression identifiées conduite de séance d'encadrement en grande course en spéléologie d'une durée d'une journée maximum entretien portant sur une liste de quatre courses spéléologiques réalisées en équipe